



Mairie de
LAUZERVILLE

Tél : 05 61 39 95 00

Fax : 05 61 75 96 06

Lauzerville, le 26 septembre 2019

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°06

DU 24 SEPTEMBRE 2019 – 18H30

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE

Présents : B. MOGICATO, N. DURIN, B. PETIT, CH. GARCIA, D. CLARET, F. JEAN, C. GOUPIL, CH. PELTIER, J-L. ABADIE, S. ESTOURNEL, P. QUERE, E. BOURGAILH.

Absents et excusés : I. NOSAVAN, J. VISENTIN, N. FERNANDEZ

Absents excusés ayant donné procuration : I. NOSAVAN à N. DURIN, J. VISENTIN à D. CLARET, N. FERNANDEZ à P. QUERE

Désignation du secrétaire de séance : C. GOUPIL

Date de convocation du conseil municipal : 12 septembre 2019

Monsieur le Maire propose d'ajouter en questions diverses les points suivants :

- *Expérimentation : collecte des déchets verts par sacs*
- *Création de poste*
- *SDEHG : Rénovation de l'éclairage du terrain de tennis*

L'assemblée n'émet pas d'opposition.

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu les remerciements de M. le Président de l'Association des Maires de l'Aude suite au versement du don de la commune de Lauzerville (1 568€) relatif aux inondations que le département de l'Aude a connues le 15 octobre 2018.

Ce don a contribué à prendre en charge, pour les communes classées en catastrophe naturelle, des actions de première urgence telles que des opérations de nettoyage, de mise en place d'équipements provisoires pour les écoles et de navettes pour transporter les élèves, de remises en état urgentes d'équipements publics, de remplacement d'équipements mal couverts par les assurances et de réparations diverses. A ce jour, plus de 1,9 million d'euros a été attribué à 90 communes.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 JUIN 2019

Approuvés à l'unanimité.

2. DECISION MODIFICATIVE N°1

3 éléments composent cette décision modificative : écritures liées à la réduction des pénalités de retard pour les entreprises ALIBERT et APF (total 11.000€), augmentation du FPIC par rapport au prévisionnel de 2.500€, et en enfin écritures liées à l'intégration dans le domaine communal du terrain (parc) acheté à l'euro symbolique à Création Foncière.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6413 : Personnel non titulaire	2 500.00 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	2 500.00 €	
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		2 500.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		2 500.00 €
D 023 : Virement section investissement	11 000.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	11 000.00 €	
D 2111 : Terrains nus		31 583.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		31 583.00 €
D 2313 : Immos en cours-constructions	11 000.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	11 000.00 €	
D 6718 : Autres charges exceptionne.		11 000.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		11 000.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct	11 000.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	11 000.00 €	
R 1328 : Autres		31 583.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		31 583.00 €

Délibération 2019-06-01 à 18h45 (15 pour, 0 abstention, 0 contre)

3. CHARTE DE L'ARBRE

Madame GARCIA, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet intercommunal lancé par le Sicoval sur l'élaboration d'une Charte de l'Arbre.

L'objectif est l'élaboration d'un document « cadre » en rassemblant le Sicoval et les 36 communes autour d'un engagement symbolique commun. En phase avec les volontés politiques locales, cette charte permettra de renforcer la cohésion territoriale sur la thématique paysagère et environnementale.

Ce document ne représentera aucune contrainte particulière pour la commune et pourra évoluer au fil des années à venir.

Cette charte concernera l'inventaire, la protection, le développement, la pérennisation du territoire arboré public.

Le Sicoval s'engage à fédérer les 36 communes et coordonner le projet de charte de l'Arbre et à poursuivre la mutualisation des services spécialisés dans le domaine (élagage, inventaire patrimoine arboré, plan de gestion des arbres, accompagnement urbanisme...).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent de participer à ce projet commun et à signer la charte de l'Arbre ; d'être attentifs sur le territoire de la commune à la thématique de l'Arbre en réalisant certaines actions incluses dans la charte et de donner pouvoir à M. le maire et son adjointe pour signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération 2019-06-02 à 18h55 (15 pour, 0 abstention, 0 contre)

4. ERASMUS +

Mme l'Adjointe en charge de l'école présente au conseil municipal le projet Erasmus + : la directrice de l'école primaire propose à la commune de participer à un projet du programme Erasmus+ visant à former les professeurs des écoles à l'apprentissage de la langue espagnole, afin de leur donner des outils pédagogiques de transmission à nos enfants. Il s'agit pour la commune de percevoir la subvention européenne et de payer les frais de cette formation : paiement de l'organisme, remboursement des frais.

Après discussion, l'Assemblée décide la participation de la commune au projet Erasmus+ en tant que coordonnateur de projet mobilité et de donner pouvoir à M. le maire et son adjointe pour signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération 2019-06-03 à 18h56 (15 pour, 0 abstention, 0 contre)

5. ACHAT DE MOBILIER URBAIN

Monsieur le Maire propose d'acheter des jardinières et du mobilier urbain pour sécuriser et embellir l'accès à l'école et à la mairie.

Cela consiste à baliser une place pour personne à mobilité réduite qui servira à l'école et à la mairie, d'installer des bancs rattachés aux jardinières pour l'arrêt de bus devant la bibliothèque et l'attente devant l'école, d'implanter des poteaux pour éviter les stationnements sur les trottoirs.

- SEMIO propose un devis pour façade mairie 6 374.64 € TTC;
- SEMIO propose un devis place de l'école 7 118.89€ TTC
- SIGNATURE propose un devis de 630.00€ TTC (pour le marquage au sol de la place PMR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise SEMIO pour un montant total de 13 493.53 € T.T.C ; de retenir le devis de l'entreprise SIGNATURE pour un montant total de 630.00€ T.T.C et d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjointe à signer les devis et à demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Délibération 2019-06-04 à 19h10 (14 pour, 1 abstention, 0 contre)

6. AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SYSTEME DE PRODUCTION DE CHAUFFAGE DE L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur Benoît PETIT, Adjoint aux travaux, informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de remplacement du système de production de chauffage de l'école maternelle, un avenant doit être validé concernant des travaux complémentaires. Ces travaux concernent les réseaux apparents pour les salles de classe 1 et 2, ainsi que les réparations de fuite et l'étiquetage.

L'entreprise TEMPERIA propose donc un devis de travaux d'un montant global de 3.950 € H.T., soit un montant de 4.740 € TTC.

Cela conduit à porter le montant de cette consultation de 95.603 € H.T. à 99.553 € H.T., soit une augmentation de 4 %.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de valider la plus-value de l'entreprise TEMPERIA pour un montant de 3.950 € H.T soit un montant de 4.740 € TTC, de signer l'avenant correspondant, de donner pouvoir à M. le Maire ou son adjoint B. PETIT pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2019-06-05 à 19h15 (15 pour, 0 abstention, 0 contre)

7. ACHAT TRACTEUR TONDEUSE

M. CLARET, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que le tracteur tondeuse utilisé par les services techniques de la commune est de nouveau en panne. Malgré plusieurs réparations effectuées l'engin est devenu vétuste et demande beaucoup trop de frais. 2000€ de réparations sont notamment demandés pour le remplacement du système de boîte d'avancement de ce fait, il propose d'en acheter un nouveau.

3 devis sont présentés :

- AD MOTOCULTURE propose un devis pour 8 916,00 € TTC;
- MOTOCULTURE CANCIAN propose un devis pour 8 179,20€ TTC
- JARDIGREEN propose un devis pour 7 395,00€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise JARDIGREEN pour un montant de 7 395 € T.T.C et d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint à signer le devis et à demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Délibération 2019-06-06 à 19h22 (15 pour, 0 abstention, 0 contre)

8. QUESTIONS DIVERSES

a. COLLECTE DES DECHETS VERTS PAR SACS

Mme Carole GOUPIL, conseillère municipale déléguée à l'environnement présente au conseil municipal le projet de collecte des déchets verts à domicile : devant le souhait de nombreux habitants d'avoir une solution de service de proximité pour la collecte des déchets verts, elle propose une expérimentation avec une opération test le lundi 16 septembre 2019. Le sac sera vendu 6€ en mairie, et sera placé sur le trottoir la veille de la collecte. Cette opération permettra de définir le nombre d'habitants intéressés et la validité de ce type de sacs de collecte.

Après discussion, l'Assemblée décide la participation de la commune à cette expérimentation ; de fixer le prix du sac à 6€ et de donner pouvoir à M. le maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération 2019-06-07 à 19h36 (15 pour, 0 abstention, 0 contre)

b. CREATION DE POSTE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu des nouvelles règles d'avancement dans la fonction publique territoriale, il est proposé qu'un adjoint technique, présent à la mairie depuis plus de dix ans et qui exerce ses missions de façon très satisfaisante, puisse accéder au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe.

Après discussion, l'Assemblée décide la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe pour 13h30 par semaine; de donner pouvoir à M. le maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération 2019-06-08 à 19h39 (15 pour, 0 abstention, 0 contre)

c. SDEHG : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE TENNIS

M. ABADIE, conseiller municipal délégué dans le domaine des économies d'énergie et des installations électriques, informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 13/09/19 concernant la rénovation de l'éclairage du terrain de Tennis, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Dépose de 8 projecteurs vétustes SHP 400 W.
- Fourniture et pose de nouveaux projecteurs à LEDS.
- Rénovation complète de l'armoire de commande; le système de commande sera à définir avec la commune (clé, jetons...).
- L'étude approfondie définira la viabilité des mâts et du réseau d'éclairage.
- S'il s'avère que les mesures d'isolement ne sont pas conformes, il sera nécessaire de rénover le réseau d'éclairage public.

- La structure des mâts sera également vérifiée afin de savoir s'ils peuvent supporter les nouveaux appareillages.
- Le projet devra être revu en conséquence si l'étude révèle une réfection du réseau ou un changement de mâts.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 43 %, soit 943 €/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	7 579 €
Part SDEHG :	19 250 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) :	21 296 €
 TOTAL :	 48 125€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour poursuivre les études et mandate M. Jean-Luc ABADIE, conseiller municipal délégué dans le domaine des économies d'énergie et des installations électriques, pour étudier avec le SDEHG des solutions techniques plus économiques.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire rappelle les dates de la fête locale 2019 qui aura lieu les 27, 28 et 29 septembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h47.